

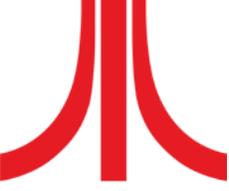
Assemblée
Générale
Mixte



30 novembre 2021

en 1^{ère} convocation





Avertissement

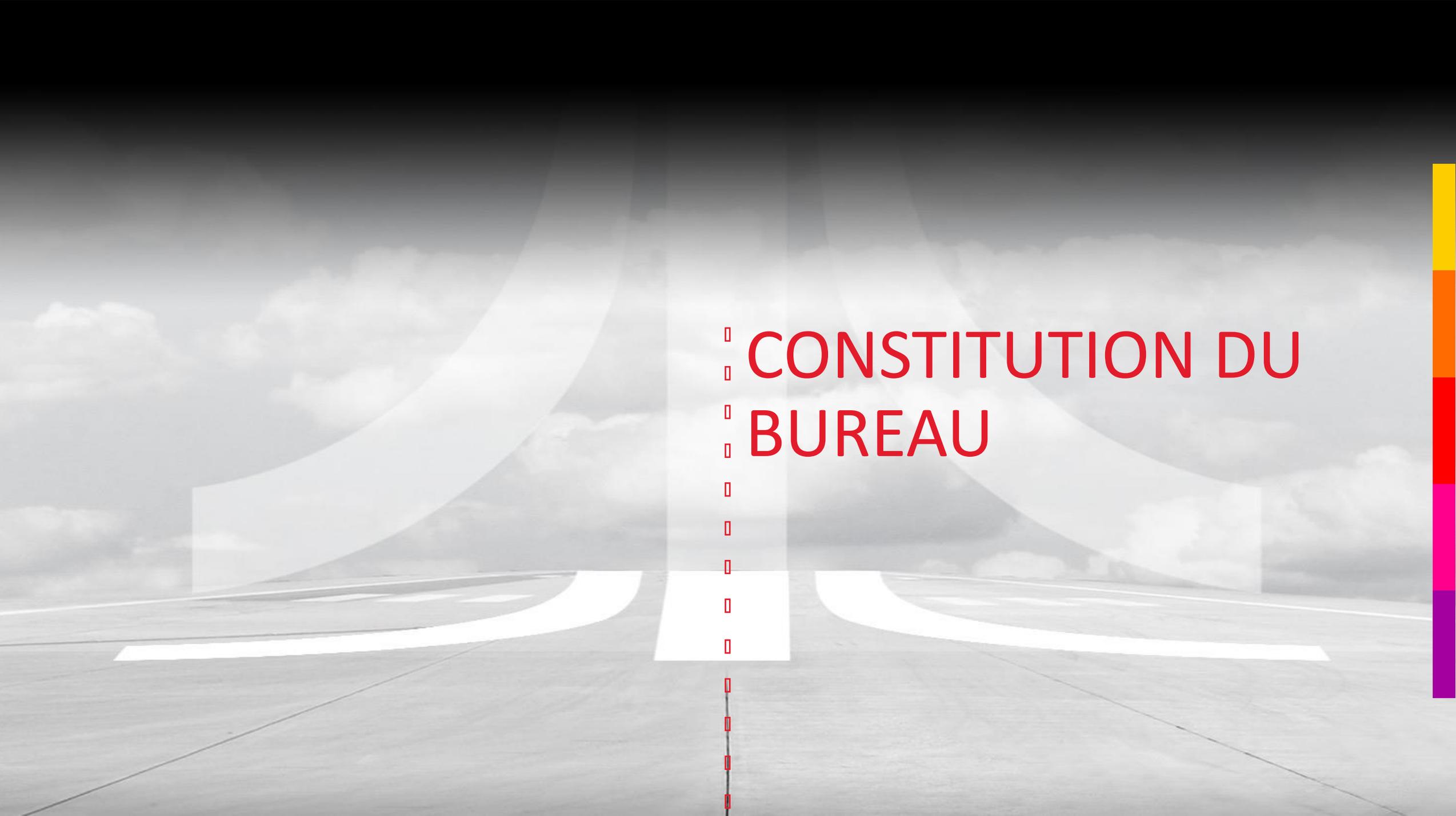
Dans la présente présentation, les expressions « Atari », la « Société » désignent la société Atari. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble des sociétés entrant dans son périmètre de consolidation.

La présentation contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives concernant notamment ses projets en cours ou futurs. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui pourraient ou non se produire dans le futur. Ces déclarations et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs de risque exposés en section 5 du Rapport de gestion figurant dans le Rapport financier annuel des comptes clos le 31 mars 2021 disponible sur le site internet d'Atari www.atari-investisseurs.fr.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération ces facteurs de risques avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs ou la valeur des titres de l'Emetteur.

Tout investissement en actions Atari, dont le cours de bourse est très volatile, comporte un risque important.



▣ CONSTITUTION DU ▣ BUREAU



▣ RAPPEL
▣ DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR (1/4)

A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 et quitus aux membres du Conseil d'administration,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021,
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021,
4. Renouvellement du mandat de Monsieur Alexandre Zyngier en qualité d'administrateur,
5. Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice clos le 31 mars 2021, pour l'ensemble des mandataires sociaux,
6. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
7. Approbation des éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 à Monsieur Frédéric Chesnais, Directeur Général,
8. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général,
9. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs – Fixation du montant des jetons de présence,
10. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions,

ORDRE DU JOUR (2/4)

A TITRE EXTRAORDINAIRE

11. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat,
12. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
13. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, à l'exception des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier,
14. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de vingt pour cent (20%) du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier,
15. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,

ORDRE DU JOUR (3/4)

A TITRE EXTRAORDINAIRE

16. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission de valeurs mobilières visées aux résolutions 12 à 15, dans la limite de quinze pour cent (15%) de l'émission initiale,
17. Autorisation consentie au Conseil d'administration, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de dix pour cent (10%) du capital,
18. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise,
19. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE,
20. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE,
21. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société,

ORDRE DU JOUR (4/4)

A TITRE EXTRAORDINAIRE

22. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe Atari, emportant renonciation du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
23. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes déterminées,
24. Plafond global des délégations et autorisations,
25. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation serait admise,
26. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'un regroupement des actions de la Société,
27. Pouvoirs pour formalités.



ANNONCE DU
QUORUM
PROVISOIRE



STRATÉGIE & PERSPECTIVES

Management Team



Wade
ROSEN
P.D.G.

- # Premier actionnaire du Groupe Atari
- # Président du Conseil depuis avril 2020, D.G. depuis avril 2021
- # Entrepreneur expérimenté dans le secteur informatique



Philippe
MULARSKI
D.A.F.

- # Expert-Comptable et Commissaire aux comptes diplômé
- # Ancien Directeur financier dans le Groupe Lagardère, ancien Directeur comptable dans le Groupe Sucres & Denrées
- # Rejoint le Groupe Atari en 2014

Jean-Marcel
NICOLAI
Head of Games



- # Ancien dirigeant Monde des studios de développement de jeux Walt Disney
- # Forte expertise sur toutes les plateformes
- # Forte connaissance de la marque Atari (a travaillé chez Atari de 2000 à 2007)

Manfred
MANTSHEV
Head of Blockchain



- # Ancien conseil dans la banque d'investissement UBS avec une expérience notable de transactions dans le secteur des jeux vidéo
- # Directeur de la Stratégie depuis 2018
- # Directeur d'Atari Blockchain depuis 2021

Michael
ARZT
Head of Atari VCS

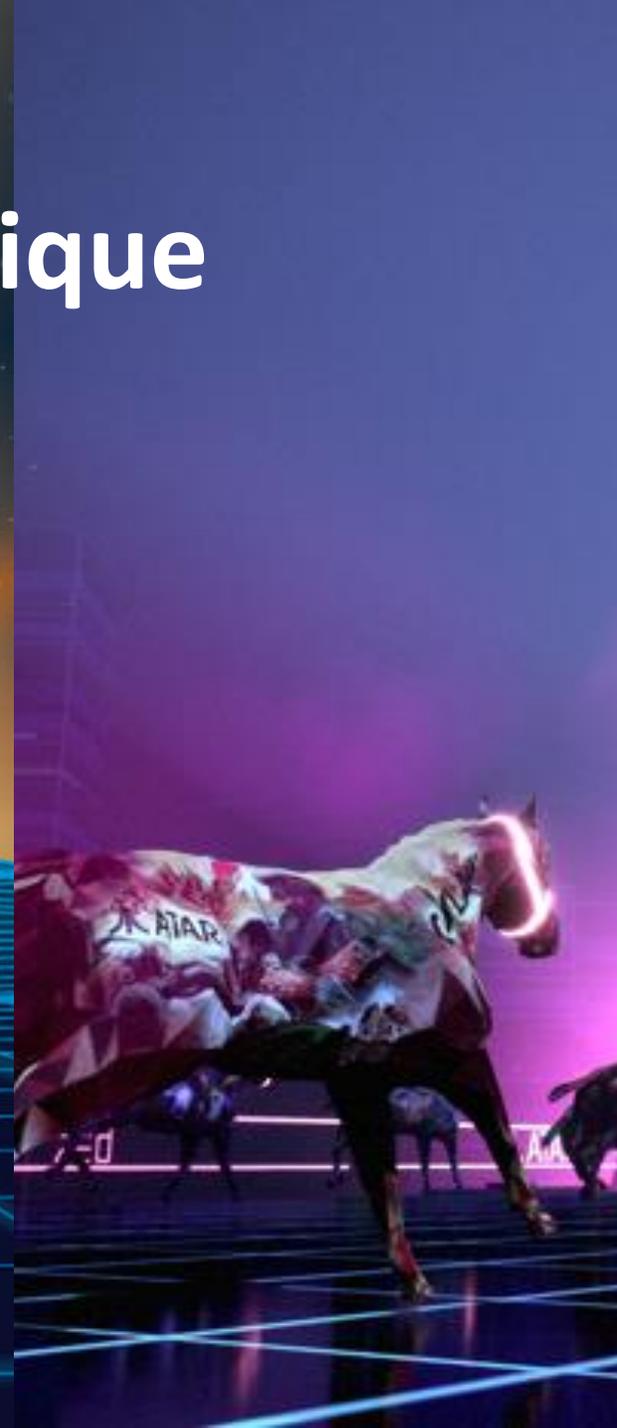


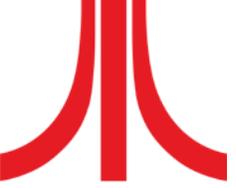
- # Ancien dirigeant des World Cyber Games de Samsung
- # Grande expérience de l'Entertainment
- # En charge du développement de l'Atari VCS



Une marque iconique
depuis 1972

ATARI VCS™





Un retour aux sources dans les jeux vidéo

Recentrage sur le gaming suite à une revue stratégique des activités du groupe

- # Focus sur les jeux *premium* en exploitant les jeux classiques Atari avec un engagement d'investir dans un portefeuille de jeux à fort potentiel
- # L'Atari VCS comme console de jeux phare du Groupe pour les jeux modernes ainsi que les jeux retro avec des contenus Atari exclusifs
- # Exploitation des opportunités présentées par les jeux blockchain et NFTs à travers le lancement d'un portail dédié aux NFTs
- # Arrêt d'activités sans lien direct avec le cœur de métier des jeux vidéo (activités casino en Afrique)



Une nouvelle organisation

Jeux Free-to-Play
Série Recharged
Jeux Premium
Cartouches
physiques

Games



Licensing



Jouets
Mode / Textile
Multimedia
Jeux Casino
Atari Hotels

PC/Console hybride
Ouvert & Configurable
Jeux retro & Emulations
Outils création & partage
Cloud Gaming
Contenu Atari et de tiers

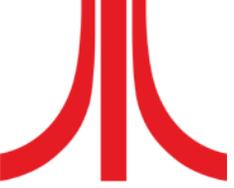
VCS



Blockchain



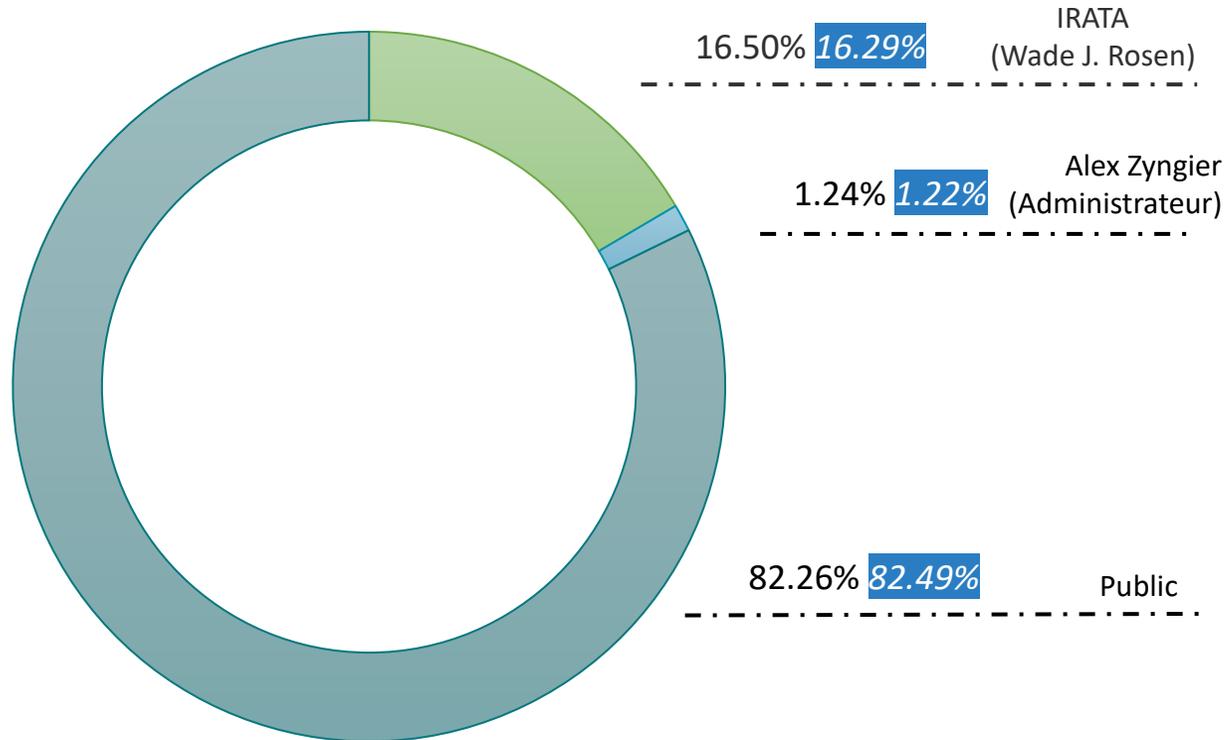
Atari Token
NFTs
Jeux Blockchain
Mondes Virtuels



Une base d'actionnaires à long-terme

Actionnariat

au 30 octobre 2021



Nombre d'actions total: 306,027,429

Nombre d'actions dilué: 310,077,700

Note: **pourcentage dilué**



Atari Games



Atari Recharged

Premiers titres

- # Centipede: Recharged
- # Black Widow: Recharged
- # Asteroids: Recharged
- # Breakout: Recharged

Prix public

- # US\$9.99

Calendrier indicatif

Septembre

Octobre

Décembre

Q1 2022

Centipede:
Recharged

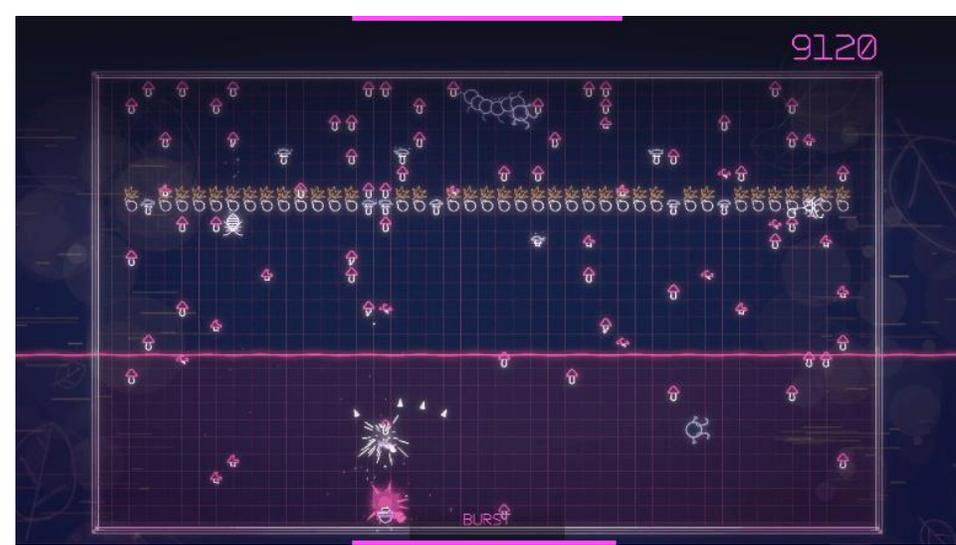
Black Widow:
Recharged

Asteroids:
Recharged

Breakout:
Recharged

Plateformes

- # Atari VCS
- # Epic Games Store
- # Steam
- # Nintendo Switch
- # PlayStation 4
- # PlayStation 5
- # Xbox One
- # Xbox Series X|S



Jeux Premium – Catalogue Atari Classique



Inspiré du jeu Classique sur l'Atari 7800

Modes de jeu co-opératif & multi-joueurs

Sortie printemps 2022

PC, VCS & Switch



Mélange de mini-jeux inspirés par des jeux Atari classiques

Campagne pour 1 joueur

Sortie été 2022

PC, VCS & Switch



Réimagination du jeu Pong intégrant des éléments d'autres jeux Atari classiques

Campagne pour 1 joueur & mode co-opératif jusqu'à 8 joueurs

Sortie printemps 2022

PC, VCS, Playstation, Xbox & Switch

Lancement de la plateforme de ventes en ligne Atari XP

- # Vente de cartouches physiques de jeux Atari inédits et actualisés
- # Vendu en séries limitées et ciblant les fans les plus dévoués
- # Lancement avec 3 premiers jeux: Yar's Return, Saboteur et Aquaventure
- # Prix publics \$49.99 et \$149.99



Exploitation du catalogue sous un nouveau format

Faible risque vu l'édition en série limitée

RollerCoaster Tycoon Touch

RCT Touch continue ses bonnes performances plus de 4 ans après son lancement

Jeu arrivé à maturité qui continue de bénéficier de téléchargements organiques

Très faible investissement marketing pour maximiser la marge de contribution

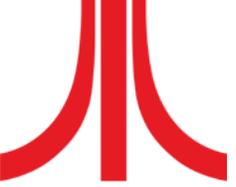
Investissement continu dans des événements spéciaux qui contribuent à une meilleure monétisation et rétention des joueurs



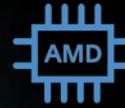


Atari
VCS





ATARI VCS – UNE CONSOLE DE JEU MODERNE



AMD Ryzen Processor
avec technologie Radeon
Graphics



WiFi™ & Bluetooth®



Compatible avec
la majorité des
accessoires PC

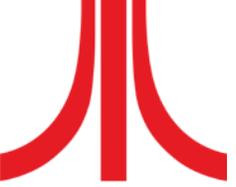


Configuration modulaire

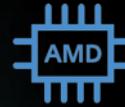
JOUER

Découvre des nouveaux jeux indie et grand public sur la plateforme ouverte d'Atari, basée sur un processeur AMD Ryzen™ et la technologie Radeon™ Graphics.





ATARI VCS – UN PORTAIL POUR JEUX RETRO



AMD Ryzen Processor
avec technologie Radeon
Graphics



WiFi™ & Bluetooth®



Compatible avec
la majorité des
accessoires PC

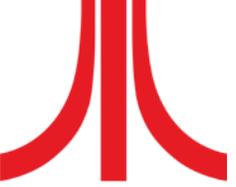


Configuration modulaire

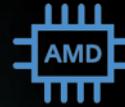
REDECouvre DES VIEUX CLASSIQUES

Télécharge et joue à des jeux Atari et
d'autres jeux rétro grâce à une
plateforme d'émulation dédiée





ATARI VCS – UN OUTIL DE CREATION



AMD Ryzen Processor
avec technologie Radeon
Graphics



WiFi™ & Bluetooth®



Compatible avec
la majorité des
accessoires PC



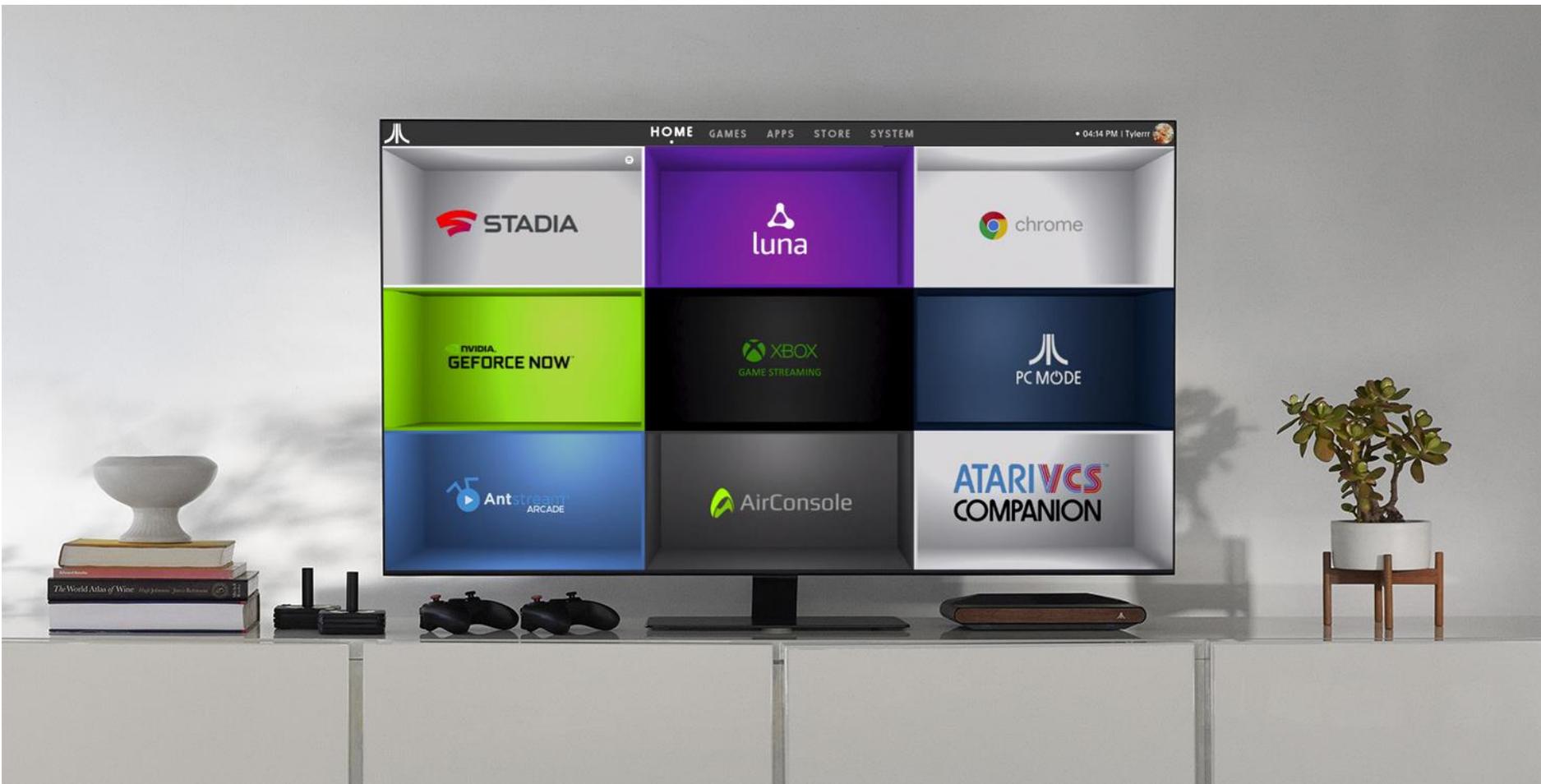
Configuration modulaire

CREER ET PARTAGER

Les outils de création d'Atari et d'autres éditeurs permettent aux utilisateurs de créer leurs propres jeux ou modifier des jeux existants et les partager avec la communauté VCS



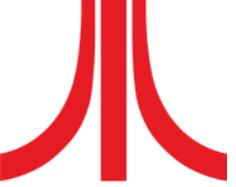
ATARI VCS – CLOUD GAMING



JOUE EN STREAMING

La VCS permet d'accéder à une vaste librairie de jeux grâce à son support de tous les services majeurs de cloud gaming services comme Google, Microsoft, Amazon, Nvidia ou Antstream

** Abonnement(s) séparés nécessaires pour ces services.*



Plan de commercialisation et contenus

Commercialisation

Q4 2020:

 **INDIEGOGO.** plus de 10,000 unités livrées

2021: Etats-Unis: Lancement public le 15 juin



2021: Australie

 livraison des premières unités

2022: Europe de l'Ouest

Développement de contenus



Streaming de jeux



Jeux Indie



Application TV



Jeux Blockchain



Jeux multi-joueurs en streaming



Atari Licensing



Licensing

L'attrait de la marque reste très puissant

- . - . - Exploitation de la marque à travers de multiples canaux qui génèrent des revenus récurrents
- . - . - Renforcement de la marque et du catalogue de propriétés intellectuelles grâce à l'intégration avec d'autres marques de renom
- . - . - Promotion et protection de la marque: procédures juridiques



Jouets électroniques
Atari Arcade
Atari Flashback



Produits divers
& vêtements



Multimedia



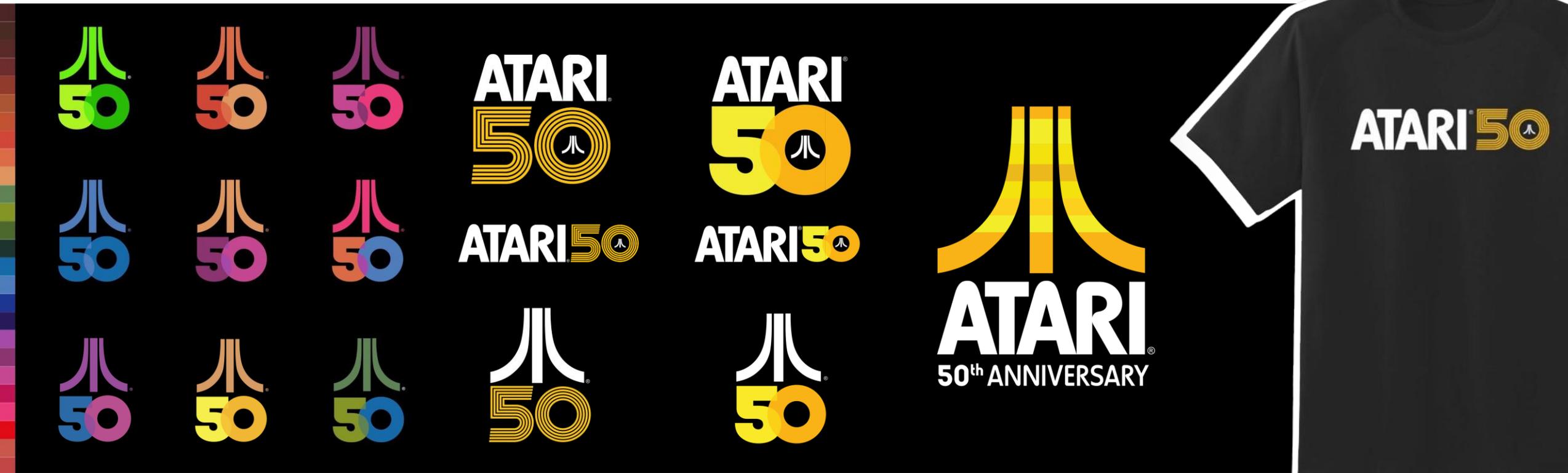
Hotels



50 ans d'Atari

En juin 2022, Atari célébrera son 50^{ème} anniversaire

Pour célébrer cet événement historique Atari va lancer une ligne de produits sous license à travers différentes categories



Licensing: Atari Hotels

Avances non-remboursables de US\$4.1m

Construction des premiers hôtels à Phoenix et Las Vegas

- # License pour 8 villes américaines (Phoenix, Las Vegas, Austin, San Francisco, Chicago, Denver, Seattle, San Jose) avec GSD Group
- # License pour d'autres territoires avec ICICB (Dubai, Gibraltar, Spain, ainsi que d'autres territoires en Europe, Afrique et Asie)
- # Royautés de 5% des revenus pour Atari
- # Très fort impact médiatique des annonces
- # Atari retient les droits de développer des activités similaires dans d'autres villes des Etats-Unis et dans le reste du monde

Atari Blockchain



L'Eco-Système Atari Blockchain

Atari a établi des positions fortes grâce à ses partenariats avec un grand nombre de projets de jeux blockchain de premier rang



Atari dans le
Metaverse Sandbox



Zed Run courses de
chevaux virtuels



Lancement Atari
Casino dans
Decentraland

Atari Token

Creation d'un éco-système blockchain offrant opportunités de marketing et generation de revenus

- # Jeux blockchain
- # Investissements dans d'autres projets (paiement en tokens)
- # Vente de tokens

Outils

- # Atari Token
- # Atari Wallet: disponible sur Android
- # Atari DEX: plateforme d'échange décentralisée

Jeux

- # Casino sous license (ICICB, Decentraland)
- # License Animoca
- # License Sandbox
- # Zed Run (courses de chevaux)
- # D'autres négociations/développements en cours

Vente publique en octobre 2020

- # Circulation maximale: 7.7 milliards de tokens
- # Tokens en circulation: c.1 milliard de tokens
- # Cours: \$0.13 (volatilité forte)
- # Capitalisation diluée: c.1 milliard US\$



NFTs

Les ventes de jetons non-fongibles ont explosé avec plus de \$10 milliards de transactions en 2021

- # Art Digital: vente aux enchères d'un NFT de Beeple chez Christie's pour \$69m
- # Sports: NBA Top Shots et Sorare avec des revenus records
- # Collectibles: Cryptopunks et Bored Apes comme nouveaux symboles de statut
- # Terrains virtuels: Sandbox, Decentraland & Cryptovoxels avec des ventes record
- # Gaming: le jeu blockchain Axie Infinity a dépassé \$2 milliards de transactions
- # Celebrités: Paris Hilton, Logan Paul, Grimes, Steve Aoki

Les NFTs permettent de mieux monétiser ses contenus

- # Plateformes ouvertes de NFTs accessibles à tous (Opensea, Rarible) et à faibles frais
- # La valeur des NFTs est dictée par la rareté, la création d'une communauté et sa fidélisation
- # Les NFTs éliminent les intermédiaires / rentiers (Apple, Spotify...) et permettent aux créateurs d'interagir avec leurs fans les plus fidèles et de monétiser cette audience
- # Les royalties sur les reventes de NFTs dans le marché secondaire génèrent des revenus additionnels à long terme

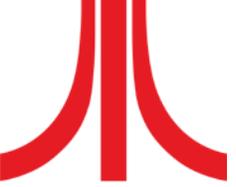
Atari is an early adopter of NFTs

- # Premières ventes sur WAX en octobre 2020
- # Plus d'\$1m de revenus bruts issus de ventes de NFTs
- # Collaborations avec des artistes / designers soulignent l'attrait de la marque Atari





▣ PRÉSENTATION
▣ DES RÉSULTATS
▣ AU 31 MARS 2021



Evénements-clés (Exercice 2020/21 et post-clôture)



Atari Games

Bonne performance de RCT Touch maintenue

Lancement de nouveaux jeux:

Days of Doom, Mob Empire, Atari Recharged (Centipede, Black Widow)

Recentrage sur les jeux premium PC/Console



Atari Licensing

Licence accordée au Groupe ICICB pour des hotels Atari en Europe, Afrique & Asie (US\$3.5m d'avances non-remboursables)



Atari VCS

Livraison des premières unités en décembre 2020

Lancement de la commercialisation aux Etats-Unis en juin 2021



Blockchain

Lancement de l'Atari Token en avril 2020

Cotation officielle de l'Atari Token en novembre 2020

Ventes de NFTs à travers plusieurs partenaires (WAX, Enjin, RTFKT, Animoca, Zed Run)

Monétisation d'une partie des terrains Sandbox pour US\$4.3m en novembre 2021



CORPORATE

Augmentation de capital de €5.8m (décembre 2020)

Nomination de Wade Rosen en tant que Directeur Général (avril 2021)

Retrait de la cotation secondaire au Nasdaq Stockholm (octobre 2021)

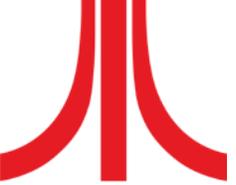
Investissement dans Antstream et option d'achat de Mobygames (novembre 2021)





Compte de résultat consolidé

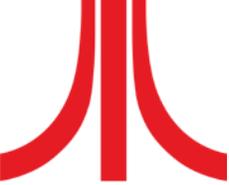
IFRS en millions d'euros	31 mars 2021	31 mars 2020	Variation %
CHIFFRE D'AFFAIRES	18.9	24.0	-21.3%
Coût des ventes	(5.2)	(2.4)	
MARGE BRUTE	13.4	21.6	
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>70.9%</i>	<i>90.0%</i>	
Frais de recherche et développement	(7.9)	(9.8)	-19%
Frais marketing et commerciaux	(2.6)	(4.2)	-38%
Frais généraux administratifs	(6.3)	(4.7)	+34%
Autres produits et charges d'exploitation	0.0	(0.1)	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(3.4)	2.9	
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>(18.0%)</i>	<i>12.0%</i>	
Autres produits et charges opérationnels	(8.2)	0.0	-
RESULTAT OPERATIONNEL	(11.6)	2.9	
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>(61.4%)</i>	<i>12.0%</i>	
Coût de l'endettement financier	(0.1)	(0.0)	-
Autres produits et charges financiers	(0.1)	(0.8)	
Quote-part de résultat net de sociétés mise en équivalence	(0.1)	-	
Impôt sur les bénéfices	(0.0)	(0.1)	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(11.9)	2.0	
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>(63.0%)</i>	<i>8.3%</i>	
PART ATTRIBUABLE AU GROUPE	(11.9)	2.3	



Bilan consolidé : Actif

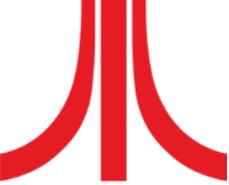
ACTIF (IFRS en millions d'euros)	31 mars 2021	31 mars 2020	Variation %
Immobilisations incorporelles	11.6	17.8	-35%
Immobilisations corporelles	0.0	0.0	-
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1.9	2.3	-17%
Actifs financiers non courants	15.8	15.7	+1%
Impôts différés actifs	1.9	2.1	-10%
ACTIFS NON COURANTS	31.3	38.0	-18%
Stocks	2.5	0.6	+317%
Clients et comptes rattachés	3.3	2.8	+14%
Actifs d'impôts exigibles	0.0	0.0	-
Autres actifs courants	0.6	0.7	-14%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.5	1.8	+39%
ACTIFS COURANTS	0.3	-	-
TOTAL ACTIF	9.1	5.8	+57%





Bilan consolidé : Passif

PASSIF (IFRS en millions d'euros)	31 mars 2021	31 mars 2020	Variation %
Capital	3.0	2.7	+11%
Prime d'émission	19.1	11.0	+74%
Réserves consolidées	14.0	12.5	+12%
Résultat net part du Groupe	(11.9)	2.3	-335%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	24.2	28.5	-15%
Intérêts minoritaires	(0.0)	(0.4)	-
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	30.6	28.1	-9%
Provisions pour risques et charges non courantes	0.0	0.0	-
Dettes financières non courantes	-	0.9	-
Dettes locatives long Terme	1.6	2.1	-24%
Autres passifs non courants	0.7	0.8	-13%
PASSIFS NON COURANTS	2.3	3.7	-38%
Provisions pour risques et charges courantes	-	0.1	-
Dettes financières courantes	-	0.6	-
Dettes locatives court terme	0.3	0.3	-
Dettes fournisseurs	7.3	5.7	+28%
Dettes d'impôts exigibles	-	0.0	-
Autres passifs courants	6.3	5.2	+21%
PASSIFS COURANTS	13.9	11.9	+17%
TOTAL PASSIF	40.4	43.8	-8%

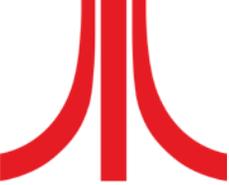


Trésorerie nette

En millions d'euros	31 mars 2021	31 mars 2020
IFRS 9 : Legalist	-	(0.9)
NON COURANT	-	(0.9)
OCEANES 2003-2020	-	(0.6)
COURANT	-	(0.6)
Retraitement de la dette Légalist non cash		0.9
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	0.0	(0.6)
Trésorerie et équivalents trésorerie	2.5	1.8
TRESORERIE NETTE	2.5	1.1

La Trésorerie nette n'est pas définie dans le référentiel IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises. En raison de la mise en œuvre d'IFRS 16, le Groupe a choisi d'exclure les obligations locatives de la trésorerie/(dette) nette.

Le Groupe Atari définit la trésorerie nette comme l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.



Déficits reportables

En France, environ 732 millions d'euros de déficits fiscaux reportables

- # Economie fiscale potentielle : de l'ordre de 205 millions d'euros, sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation
- # Economie fiscale potentielle par action : environ 0,67 € (Nombre d'actions au 31/10/2021 diminué des actions d'autocontrôle).

Aux Etats-Unis, environ 310 millions de dollars US de déficits fiscaux reportables

- # Economie fiscale potentielle : de l'ordre de 80 millions de dollars US, sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation
- # Economie fiscale potentielle par action : environ 0,26 USD (Nombre d'actions au 31/10/2021 diminué des actions d'autocontrôle).

Les rapports mis à disposition des actionnaires sur www.atari-investisseurs sont les suivants (cliquez sur les liens pour ouvrir les rapports en PDF)

[Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les résolutions](#)

[Rapport sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription](#)

[Rapport sur les comptes consolidés](#)

[Rapport sur les comptes annuels](#)

[Rapports sur les conventions réglementées](#)

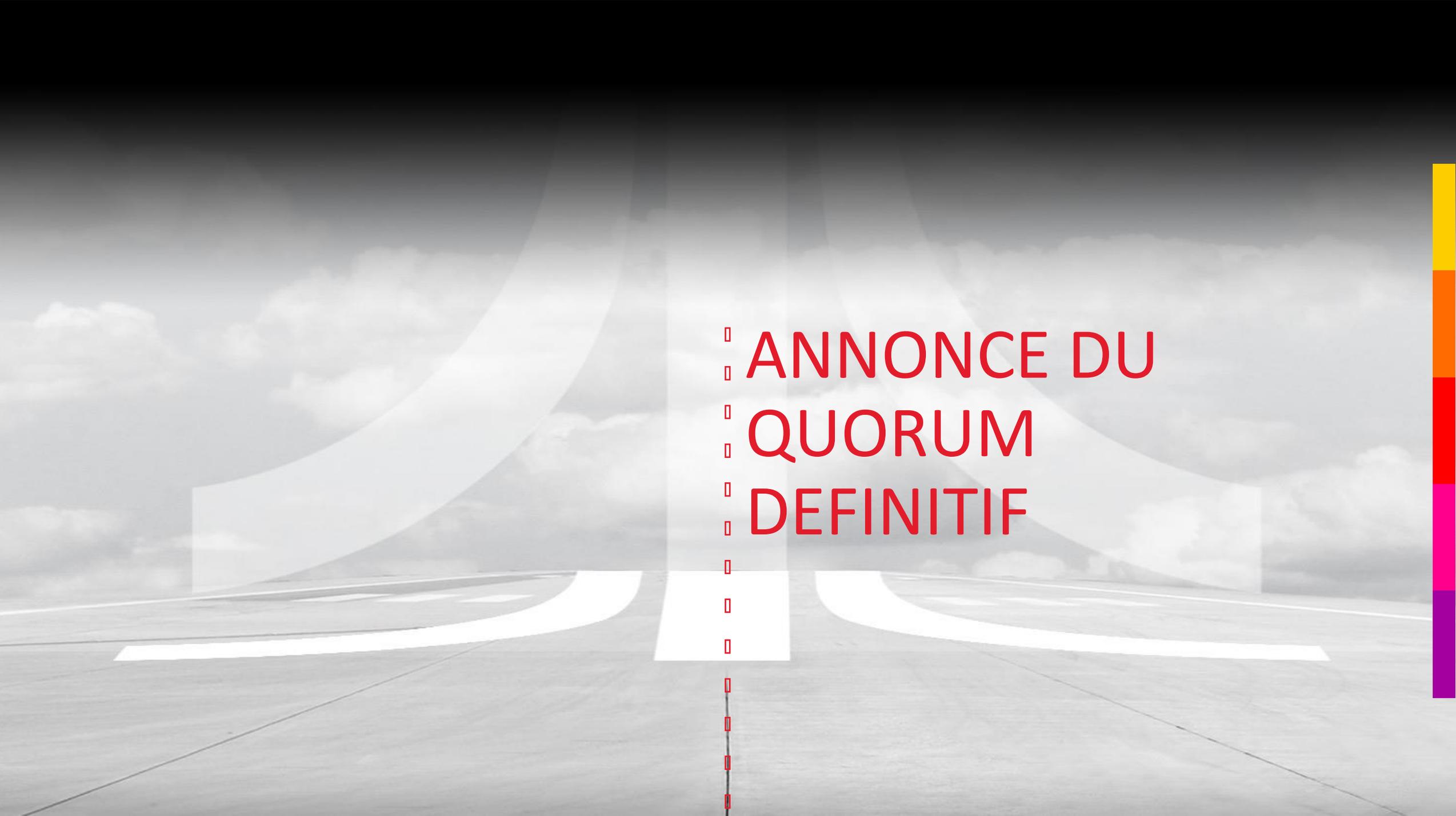
▮ RAPPORTS DES ▮ COMMISSAIRES AUX ▮ COMPTES



QUESTIONS & REPOSSESSES

(Non applicable si aucune soumission ou modification)

▣ Propositions de
▣ résolutions par les
▣ actionnaires /
▣ Modification des
▣ résolutions
▣ publiées au BALO



▣ ANNONCE DU
▣ QUORUM
▣ DEFINITIF

Modalités du vote



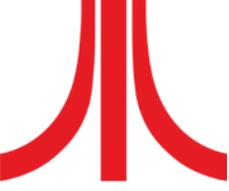
Le formulaire de vote vous a été remis à votre arrivée

Pour voter « Pour » une résolution : laissez la case correspondante vierge

Pour voter « Contre » ou vous « Absténir » : noircissez la case correspondante

Le vote sera ouvert pendant 15 secondes par résolution

Les résultats seront dépouillés et annoncés à l'issue de l'Assemblée Générale



Résolution 1

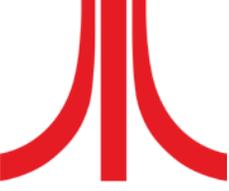
APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021 ET QUITUS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes, des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexe, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net comptable de cet exercice à +28 798 295,19 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même Code. L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion des affaires de la Société au cours dudit exercice.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

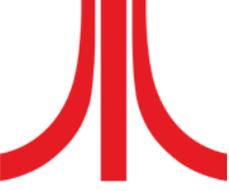


Résolution 2

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

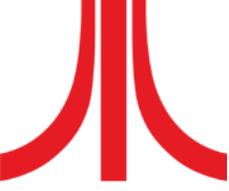


Résolution 3

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, constate que les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2021 et approuvés par la présente Assemblée font ressortir un bénéfice de 28 798 295,19 euros décide, sur proposition du Conseil d'administration d'affecter ledit bénéfice en report à nouveau qui passe ainsi de + 18 582 513,43 euros à +47 380 808,62 euros.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

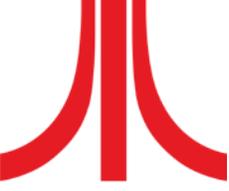


Résolution 4

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR ALEXANDRE ZYNGIER EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Zyngier expire à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2024.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

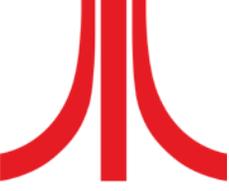


Résolution 5

APPROBATION DES INFORMATIONS MENTIONNEES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE EN MATIERE DE REMUNERATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021, POUR L'ENSEMBLE DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration intégrant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce contenues dans ce rapport, pour l'exercice clos le 31 mars 2021 et pour l'ensemble des mandataires sociaux.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

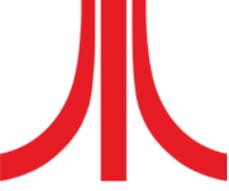


Résolution 6

CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANT DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve chacune des conventions et engagements qui y sont mentionnés et les conclusions dudit rapport.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

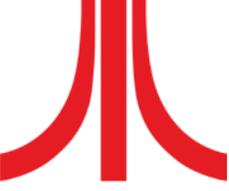


Résolution 7

APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021 À MONSIEUR FRÉDÉRIC CHESNAIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application des dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Frédéric Chesnais, en raison de son mandat de Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société et rappelés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration visé à l'article L 225-37 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

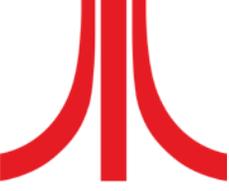


Résolution 8

APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 22-10-8 (alinéa 1) du Code de commerce, et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de l'ensemble des éléments, fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables au Président Directeur Général de la Société pour l'exercice qui se clôturera le 31 mars 2022, qui ont été fixés par le Conseil d'administration de la Société sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société et rappelés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



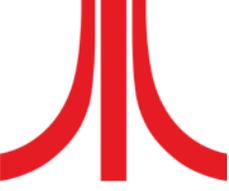
Résolution 9

APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS - FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. Approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au rapport susvisé ; et
2. Décide d'attribuer la somme fixe annuelle de cent vingt mille (120 000) euros nets de jetons de présence allouée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2021, à répartir par le Conseil d'administration entre ses membres.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 10

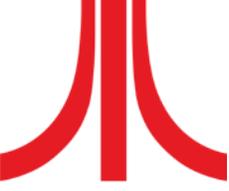
AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PERMETTRE A LA SOCIETE D'INTERVENIR SUR SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, du règlement européen (UE) n° 596/2014 de la Commission du 16 avril 2014 et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers , à opérer en bourse sur les actions de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

La présente autorisation est donnée pour une période maximum de 18 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



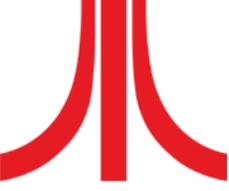
Résolution 11

AUTORISATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT

Présentation : Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 alinéa 7 du Code de Commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions détenues par la Société, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de rachat et dans une limite de 10% par période de 24 mois.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 18 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



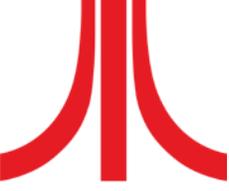
Résolution 12

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS, IMMÉDIATEMENT OU À TERME, AU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCE DE LA SOCIÉTÉ, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

Présentation : Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société. Les actionnaires notamment auront ainsi, proportionnellement au nombre de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, et, si le Conseil le décide, à titre réductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de cette résolution.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



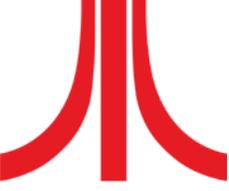
Résolution 13

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU À TERME, AU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCE DE LA SOCIÉTÉ OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC, À L'EXCEPTION DES OFFRES VISÉES AU 1° DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations sur le capital dans des courts délais

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



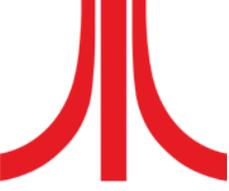
Résolution 14

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, DANS LA LIMITE DE 20% DU CAPITAL SOCIAL PAR AN, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, PAR UNE OFFRE VISÉE AU 1° DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations sur le capital dans des courts délais

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



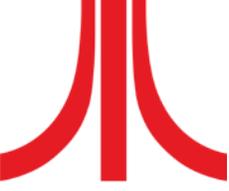
Résolution 15

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU À DES TITRES DE CRÉANCE DE LA SOCIÉTÉ, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT DE CATEGORIES DE PERSONNES REpondant A DES CARACTERISTIQUES DETERMINEES

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations sur le capital dans des courts délais

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



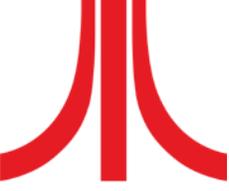
Résolution 16

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS DE DEMANDE EXCÉDENTAIRE LORS DE LA RÉALISATION D'UNE ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES VISÉES AUX RÉOLUTIONS 12 A 15, DANS LA LIMITE DE 15 % DE L'ÉMISSION INITIALE

Présentation : Le Conseil d'administration demande à votre Assemblée Générale de lui déléguer la possibilité d'augmenter, en cas de demande excédentaire, le nombre d'actions ou de valeurs à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société visés aux résolutions 12, 13, 14 et 15, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale) et dans les limites des positions et recommandations de l'AMF et ce, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



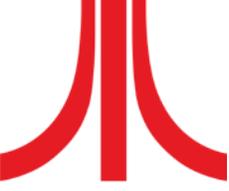
Résolution 17

AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN VUE DE FIXER LE PRIX D'ÉMISSION DES ACTIONS OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS, IMMÉDIATEMENT OU À TERME, AU CAPITAL EN CAS DE SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, DANS LA LIMITE ANNUELLE DE 10 % DU CAPITAL.

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



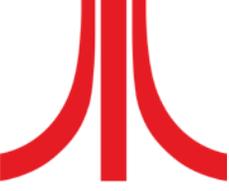
Résolution 18

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DE LA SOCIÉTÉ, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Présentation : Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre des dispositions du Code de commerce (articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.228-92 et suivants) et du code du travail (article L.3332-1 et suivants) relatives aux émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés encore présents dans la Société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce. L'utilisation de cette résolution donne bien lieu à rapport complémentaire.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



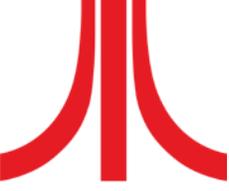
Résolution 19

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS À LA SOCIÉTÉ, EN DEHORS D'UNE OPE

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



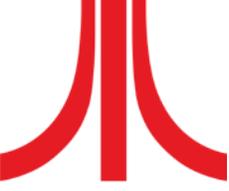
Résolution 20

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS À LA SOCIÉTÉ, DANS LE CADRE D'UNE OPE

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



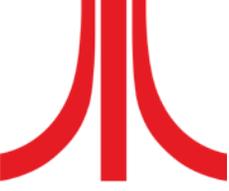
Résolution 21

AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRIBUER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Présentation : Les bénéficiaires devront être les membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 38 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

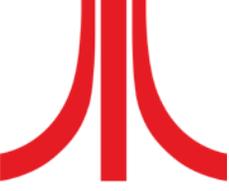


Résolution 22

AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRIBUER DES ACTIONS GRATUITES DE LA SOCIÉTÉ AU PROFIT DE SALARIÉS ET/OU DE MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATARI, EMPORTANT RENONCIATION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

Présentation : Les bénéficiaires devront être les membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les actions gratuites pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes. Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

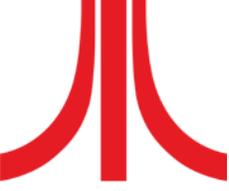


Résolution 23

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, DONNANT DROIT À LA SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT DE CATÉGORIES DE PERSONNES DÉTERMINÉES

Présentation : Les bénéficiaires devront être membres du Conseil d'administration ou censeurs de la Société en fonction à la date d'attribution des BSA, ou des personnes physiques ou morales liées à la Société par un contrat de services ou de consultant ou des membres de tout comité mis en place par le Conseil d'administration ou que le Conseil de d'administration viendrait à mettre en place, n'ayant pas la qualité de salariés ou de dirigeants de la Société ou tout dirigeant et/ou salarié de la Société. Les BSA pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes. Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 18 mois.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



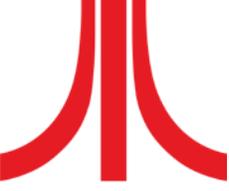
Résolution 24

PLAFOND GLOBAL DES DÉLÉGATIONS

L'Assemblée Générale :

- Fixe, conformément aux articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce, le plafond global des augmentations de capital immédiat ou à terme et autres valeurs mobilières représentatives de titres de créance qui pourraient résulter de l'ensemble des délégations et autorisations données au Conseil d'administration par la présente Assemblée à un montant nominal global de cinquante millions d'euros (50M€), étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles, les droits des titulaires de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



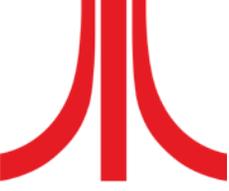
Résolution 25

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

L'Assemblée Générale :

- Délègue au Conseil d'administration, durant la période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, prenant la forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- - Décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté le cas échéant du montant nécessaire pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'attribution d'actions gratuites, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visées ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital et ne s'imputera pas sur le plafond global fixé par la vingt-quatrième résolution de la présente Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



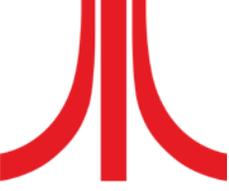
Résolution 26

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER D'UN REGROUPEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique qui a pour objet de diminuer le nombre d'actions en circulation.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 12 mois

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 27

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur pour ce qui est de toutes résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Merci de votre attention

www.atari.com

www.atari-investisseurs.com

www.atarivcs.com

www.casinoatari.com

www.atarichain.com

www.facebook.com/atari/

Contact

▣

▣

▣

▣

▣ ATARI SA

▣ 25 rue Godot de Mauroy

▣ 75009 Paris - France

▣ +33 1 83 64 61 57

▣

▣ 286 Madison Avenue, 8th Floor

▣ New York, NY 10016 - United States

▣ +1 (212) 726 6500

▣

▣